

Le détenu F, auxiliaire d'étage à la 4C depuis Juillet 2022, a-t-il un passe-droit ? La situation de ce dernier pousse à se poser la question !

Le 30.11.2022, pour avoir donné du stupéfiant à un autre détenu, le détenu F était sanctionné en commission de discipline, à un **déclassement avec un sursis d'une durée de 6 mois.**

Le 29.04.2023, soit 3 mois et 29 jours plus tard, ce dernier a agressé un co-détenu, et il a été sanctionné d'une suspension de travail de 8 jours et (à nouveau) d'un **déclassement avec sursis d'une durée de 6 mois...**

Les agents s'attendaient tous (enfin) à un déclassement, ce qui n'a pas été le cas...

De plus, les observations concernant ce détenu sont courantes, son comportement en détention laisse à désirer, qui plus est en tant qu'auxiliaire d'étage...

Au-delà du fait que ce détenu se vante ouvertement qu'il n'a pas été déclassé et qu'il a pris (seulement) un déclassement avec sursis, les autres auxiliaires d'étages qui jusqu'à présent se tenaient à carreaux, se demande jusqu'au ils peuvent aller sans risquer de perdre leur travail ...

Nos chérubins vont-ils se transformer en diabolins, tels des Mogwais ayant vu la lumière ?

L'UFAP UNSa Justice du CP AITON aimerait connaître les raisons de tant de laxisme et de laisser-aller ?

Pour L'UFAP UNSa Justice, cet individu n'a rien à faire en qualité d'auxiliaire d'étage.

L'UFAP UNSa Justice Exige que les sanctions données en Commission de Discipline soient utiles, et permettent d'éviter toute récidive ou tout nouvel incident.

L'UFAP UNSa Justice sera vigilante lors des prochaines CDD au décisions prises et exige d'ores et déjà, le déclassement du détenu F.

La secrétaire Locale
Annabelle CADET